

Le jeudi, 14 avril 2022

PAR COURRIEL



Objet : Accusé réception et Réponse à la demande d'accès à l'information



Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec) G1R 5H3

418 643-2150
1 866 220-2150

mnbaq.org

Nous répondons à votre demande d'accès à l'information reçue par courrier électronique le 8 avril 2022: *J'aimerais obtenir pour l'année 2021/2022 (1^{er} avril au 31 mars) ou selon votre dernière année financière (définir), l'échelle salariale (minimum-maximum) et/ou le salaire, la classe salariale et la rémunération variable (boni et autres bénéfices monétaires) rattachée aux postes de direction suivants dans votre organisation :*

Directeur général, Vice-président finances (le responsable des opérations financières de l'organisation), Directeur des services administratifs (le responsable des opérations financières de l'organisation à défaut d'avoir un VP Finances ou sous un VP finances apparenté)

J'aimerais également savoir par quel processus le salaire et/ou l'échelle a été déterminé: plan d'évaluation, enquête de marché, rangement, décision du Conseil d'administration ou autre.

Nous avons procédé à l'examen de votre demande.

Notez premièrement que cette information se retrouve dans le document du rapport annuel de notre organisation. Celui-ci est disponible dans la section [Profil institutionnel](#) pour l'année 2020-2021. L'information y sera disponible, pour l'exercice 2021-2022 qui vient de se terminer, à l'automne 2022.

Pour la direction générale, ce poste correspond à un titulaire d'un emploi supérieur du gouvernement du Québec, et sa rémunération relevant du Secrétariat aux emplois supérieurs, en fonction de ses règles, il nous apparaît pertinent de plutôt vous aiguiller vers le document préparé par le ministère du Conseil exécutif et diffusé une fois l'an le 15 mai, donc dans les prochains jours: <https://www.acces.mce.gouv.qc.ca/salaires/titulaires.asp>, pour vous assurer d'avoir la donnée officielle.

Par ailleurs, au Musée, il n'y a pas de vice-président finances ou de directeur des services administratifs, le poste de directeur général adjoint remplit ces fonctions. Le Musée utilise ici la même échelle que celle de la fonction publique, et le salaire correspond à la classe 1 de l'échelle du numéro de corps d'emplois 630 (personnel d'encadrement) de la catégorie des cadres : https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/conditions-de-travail-et-remuneration/echelles-de-traitement/echelles-de-traitement-en-vigueur/?no_cache=1

Une évaluation de performance doit être faite par le directeur général pour confirmer une augmentation.

En terminant, veuillez noter que la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1) vous informe de certains recours, notamment sur la révision possible de la présente réponse à votre demande dans les 30 jours.

Veuillez agréer, [REDACTED], mes plus cordiales salutations.

Le responsable de l'accès à l'information,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Marc Lajoie', is positioned above the typed name.

M^e Marc Lajoie, LL.B., LL.M.

Secrétaire général et conseiller juridique